



Informations communales

Répartition des dicastères

Lors de l'élection libre du 7 mars dernier, M. Gabriel Claire a été élu en qualité de conseiller municipal. Lors de la dernière séance, le Conseil municipal a procédé à la répartition des dicastères comme suit :

Administration/police	Gerber Markus, maire Mosimann Pierre, suppléant
Bâtiments publics / aménagement du territoire / environnement	Carril Rebeca Haussener Alexandre, suppléant
Eaux / éclairage public	Claire Gabriel Koller Romain, suppléant
Ecoles	Boillat Maxime Carril Rebeca, suppléante
Finances / Agriculture	Koller Romain Gerber Markus, suppléant
Œuvres sociales	Mosimann Pierre Boillat Maxime, suppléant
Travaux publics	Haussener Alexandre Claire Gabriel, suppléant

Relevé des compteurs d'eau

La situation sanitaire étant encore trop incertaine, le fontainier, M. Valentin Ruch, ne passera pas au domicile de chaque propriétaire pour relever les compteurs d'eau. Comme l'année dernière, nous vous remercions de relever le compteur de votre habitation entre le 20 et le 30 avril 2021. Un courrier vous parviendra à la mi-avril et nous vous prions de bien vouloir retourner le coupon réponse au secrétariat municipal d'ici au 5 mai 2021.

Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2021. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, adressez-vous à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Analyses de l'eau potable

M. Ivo Gerber, inspecteur technique au laboratoire cantonal, a effectué des prélèvements d'eau le 10 mars 2021. Les résultats d'analyses démontrent que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les substances minérales, métaux lourds, qualités microbiologique, physique et chimique sont en règle.

Fermeture du bureau municipal

Durant la semaine du 12 au 16 avril 2021, le bureau sera uniquement ouvert le mardi 13 avril 2021.

Le Fuet, le 8 avril 2021

Conseil municipal